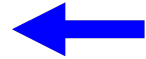




YVRE L'ÉVÊQUE



# Plan Local d'Urbanisme

Commune d'Yvré l'Évêque

Dossier d'Approbation

## Pièce n°4.3

### Liste des emplacements réservés

PLU	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le	PLU exécutoire le 5 mai 2011
Élaboration du PLU	10 décembre 2009	30 septembre 2010	28 avril 2011	

## LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

En application de l'article L.123-1 8° et de l'article L.123-2 du Code de l'Urbanisme, les documents graphiques du règlement du PLU (pièces n° 4.2.a et 4.2.b) identifient les emplacements réservés pour la réalisation de programme de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale, de voies, ouvrages publics, installations générales ou espaces verts.

### Emplacements pour la réalisation de programme de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale (article L.123-2 du Code de l'Urbanisme)

N° de la réserve	Secteurs	Parcelles concernées	Nature du programme demandé	Superficie approximative
LS1	Rue Caillaux	AC 255 – AC 256 – AC 257 – AC 258 – AC 477 – AC 476 – AC 267 – AC 268 – AC 521 – AC 252.	100 % de logements locatifs sociaux et/ou d'accession sociale à la propriété	1 637 m <sup>2</sup>
LS2	Avenue Guy Bouriat	AD 102 – AD 103 – AD 98.	100 % de logements locatifs sociaux et la réalisation d'un parking public	1 923 m <sup>2</sup>
LS3	Rue Renault Denis	AD 35 – AD 36 – AD 180 – AD 391 – AD 394 – AD 395 – AD 510.	100 % de logements locatifs sociaux et/ou d'accession sociale à la propriété	2 198 m <sup>2</sup>
LS4	Rue Basse	AC 201 – AC 202.	100 % de logements en accession sociale à la propriété	838 m <sup>2</sup>
LS5	Rue de Parence	AW 24 (en partie).	100 % de logements locatifs sociaux et/ou d'accession sociale à la propriété	4 540 m <sup>2</sup>

N° de la réserve	Désignation de la réserve	Bénéficiaire de la réserve	Superficie approximative
V1	Terrains pour la réalisation d'un cheminement piéton le long de l'Huisne.	Yvré l'Evêque	2 434 m <sup>2</sup>
V2	Terrains pour la protection du chemin de Beaulieu.	Yvré l'Evêque	2 343 m <sup>2</sup>
V3	Terrains pour élargissement et prolongement du CR 38 pour créer une liaison entre le CR 32 et la RD 91.	Yvré l'Evêque	3 761 m <sup>2</sup>
V4	Terrains pour la création d'une liaison entre le CR 47 et le chemin rural de la Chevillardière.	Yvré l'Evêque	259 m <sup>2</sup>
V5	Terrains pour l'aménagement d'une liaison entre le CR dit "de l'Arcy" et le chemin des Rosiers.	Yvré l'Evêque	4 417 m <sup>2</sup>
V6	Terrain pour poursuivre la mise en valeur naturelle des berges de l'Huisne, dans la poursuite des opérations de maîtrise foncière et d'aménagements des abords du Pont Romain. Parcelle ZV 0054.	Yvré l'Evêque	42 376 m <sup>2</sup>
V7	Mise en valeur de l'église et création d'un jardin public sur les parcelles AC 182 – AC 183 – AC 184 – AC 185 – AC 186 – AC 187.	Yvré l'Evêque	1 299 m <sup>2</sup>

N° de la réserve	Désignation de la réserve	Bénéficiaire de la réserve	Superficie approximative
V8	Réserve foncière sur les parcelles ZV 38 et ZV 40 (GAEC BUSSON, maraichage) pour : 1. l'extension du stade municipal, 2. la création d'un jardin municipal : ▪ production en régie des produits destinés à l'approvisionnement de la cantine scolaire dans une démarche biologique, ▪ production en régie des plants nécessaires à la mise en valeur de la commune (serres existantes), 3. la création de jardins ouvriers, 4. et éventuellement, la réalisation d'un équipement public municipal.	Yvré l'Evêque	43 324 m <sup>2</sup>
V9	Réserve foncière dans la zone de la gare au bénéfice de la ville pour permettre la réalisation d'un équipement public municipal (ateliers municipaux).	Yvré l'Evêque	7 958 m <sup>2</sup>
V10	Prolongement du chemin rural entre le hameau du Polucan et la VC 19.	Yvré l'Evêque	2 638 m <sup>2</sup>
C1	Terrains pour l'extension du domaine de l'Arche de la Nature.	Le Mans Métropole	34 539 m <sup>2</sup>
C2	Terrains pour l'aménagement du boulevard nature.	Le Mans Métropole	24 452 m <sup>2</sup>
C3	Élargissement des VC 10 et 13 et aménagement du carrefour.	Le Mans Métropole	6 062 m <sup>2</sup>
C4	Terrains pour l'élargissement de l'allée de Bel Air.	Le Mans Métropole	1 192 m <sup>2</sup>
C5	Terrain pour l'élargissement de la VC18.	Le Mans Métropole	1 081 m <sup>2</sup>
C6	Terrains pour l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "les Binottières".	Le Mans Métropole	5 438 m <sup>2</sup>
C7	Terrains pour réaliser un ouvrage assainissement pour la protection de la prise d'eau potable de l'Epau, au lieudit "Mélusine"	Le Mans Métropole	88 m <sup>2</sup>
C8	Terrains pour l'aménagement du carrefour VC 2/VC 9.	Le Mans Métropole	107 m <sup>2</sup>
C9	Terrains pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'ouest de l'A 28, sur la RD 314, entre Auvours et le hameau du Polucan.	Le Mans Métropole	9 022 m <sup>2</sup>
C10	Terrains pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'est de l'A 28, desservant le secteur d'Auvours.	Le Mans Métropole	3 147 m <sup>2</sup>
D1	Terrains pour la déviation du hameau de Parence.	Conseil Général	16 779 m <sup>2</sup>
D2	Terrains pour l'aménagement des talus de la RD 91 au lieu-dit "Côte de Vaux".	Conseil Général	5 075 m <sup>2</sup>
D3	Terrains pour l'aménagement de la RD 314.	Conseil Général	102 142 m <sup>2</sup>
D4	Terrains pour la réalisation d'une bretelle routière directe RD 323/A 28.	Conseil Général	6 200 m <sup>2</sup>
D5	Terrains pour la réalisation d'une bretelle routière directe A 28/RD 357.	Conseil Général	5 100 m <sup>2</sup>

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil de Communauté n° 51  
en date du **28 AVR. 2011**  
Pour le Directeur Général empêché  
l'Agent du Service des Assemblées

PREFECTURE SARTHE  
RECU LE 03/05/2011

